

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} décembre 2023

Convocation adressées le 27 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative (Créances en non-valeur)
- Travaux aménagement dans les locations d'immeuble
- Ouverture de crédits
- Zader – Mode de consultation des habitants et proposition de zone d'accélération et d'exclusion
- Etat du raccordement en eau potable
- Etat des actions avec la MACMAE
- Mise en conformité incendie
- Repas des aînés
- Infos du maire
- Infos et Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois et le premier du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Vertu, sous la présidence de Christophe CHEYSSON, Maire.

Etaient présents : Mrs. Johan LABOSSE 1^{er} adjoint, Maurice TILLIEN 2^e adjoint, Edward DESCAMPS, Claude PARISOT et Mme Joëlle DOLLÉ

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. Edward DESCAMPS

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer



Le dernier procès-verbal est approuvé à l'unanimité

1. DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET COMMUNAL.

A la demande de la Trésorerie et afin de régulariser des écritures comptables concernant le Fngir et des annulations de titre sur l'exercice 2022, le Maire propose de modifier le budget principal 2023 en fonctionnement de la façon suivante :

- C/615231 = - 1 800 € Voiries
- C/673 = + 400 € Titres annulés
- C/6541 = + 900 € Créances admises en non-valeur
- C/739223 = +500 € Fonds de péréquation (Fngir)

Le conseil autorise la présente décision modificative.

Pour : 06 Contre : 0 Abstention : 0

2. TRAVAUX AMENAGEMENT LOCATIONS IMMEUBLES.

Le maire informe le conseil qu'il a reçu des courriers de deux locataires,

- l'un d'eux souhaite que la commune installe des nouveaux radiateurs à inertie au rez-de-chaussée de l'appartement qu'il occupe.
- L'autre souhaite la rénovation de 3 fenêtres vétustes.

Le maire rapporte également qu'un troisième appartement nécessite des travaux de chauffage et d'isolation.

Il s'agira de revoir ces demandes de travaux qui pourront être engagés en 2024.

3. OUVERTURE DE CREDITS (report du vote de la délibération)

Après consultation de Mme Carine CAMBURET, Conseillère aux Décideurs Locaux (DDFiP 89) ; l'ouverture de crédits se fait au vu des devis demandés pour les dépenses d'investissements ci-dessus énumérés .

Il s'agira de prendre en 2024 une délibération spéciale autorisant l'engagement de ces dépenses avant le vote du Budget en avril. Le montant de cette autorisation est dans la limite du quart des crédits votés en N-1.

4. ZADER Eolien

Le maire rappelle que la Préfecture nous demande de créer des Zones de facilitation à l'installation de projets éoliens. Cette loi d'accélération des ZAEDER oblige les communes à consulter la population avant le 31 décembre 2023.

Une permanence de 2 demi-journées est ouverte à la mairie, les après-midi de 14h à 19h.

- Le vendredi 8 décembre
- Le vendredi 22 décembre

5. RACCORDEMENT EAU POTABLE

Le dossier « Travaux d'Interconnexion avec le SET de Tonnerre » est bien engagé.

Montant total des travaux	= 1.187.000 €
SPEE (Etudes honoraires)	= 40.000 €

Total	= 1.227.000 €
Subventions	= 950.000 €

Emprunts : étude en cours auprès de la Banque des territoires et du Crédit Agricole

6. ETAT DES ACTIONS AVEC LA MACMAE

Dans le cadre de la protection de l'eau potable sur les captages du Puits des Saumonts et de la Fontaine Saint-Blaise, des réunions de concertation sur la qualité de l'eau et les actions de prévention, destinée aux agriculteurs sont prévues.

7. MISE EN CONFORMITE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Maire présente les devis pour la mise en place d'une citerne incendie avec la création d'une plateforme.

Le montant du devis de l'entreprise CITERNO pour la citerne est de 3 298.25 € HT soit 3 957.90 TTC.

Le montant du devis de l'entreprise HERVÉ TPF pour la plateforme s'élève à 6 060.62 € HT soit 6 915.09 € TTC.

Les travaux débuteront en février 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les devis des entreprises.

8. REPAS DES AINÉS

Cette année un repas sera organisé début Janvier 2024. Un traiteur s'occupera du repas à la salle des fêtes

Un colis sera distribué aux aînés ne pouvant assister au repas.

9. INFOS DU MAIRE

Mr Christophe CHEYSSON souhaite louer l'appentis jouxtant l'église pour une durée limitée.

Tarif : 50€ pour 6 mois.

10. DELEGATION DU MAIRE

M. Edward DESCAMPS, conseiller municipal, fait un point sur les dépenses récentes effectuées par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonction données par le Conseil Municipal par délibération n°20200801 en date du 24 juillet 2020.

Séance levée à 19h50

NOM PRENOM FONCTION	EMARGEMENT
CHEYSSON Christophe Maire	
DESCAMPS Edward Secrétaire de séance	 

A Sainte-Vertu, le 14/12/ 2023

